

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3770-2011

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)

Intervenant

Demande d'Hydro-Québec d'autorisation du Projet Lecture à distance – Phase 1

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
(Loi sur le Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de la
Régie de l'énergie (2006), chapitre IV)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT, LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (LE ROEÉ) EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le 15 juillet 2011, la Régie diffuse un avis aux personnes intéressées au dossier du Projet de Lecture à distance – Phase 1 d'Hydro-Québec.
2. La Régie donne alors aux intéressés jusqu'au 27 juillet 2011 afin de formuler et transmettre leur demande d'intervention.
3. Dans l'avis, la Régie précise par ailleurs qu'elle fera connaître ultérieurement les modalités du traitement de cette demande.
4. En raison des vacances annuelles du procureur du ROEÉ, la présente demande est nécessairement sommaire.
5. C'est pourquoi le ROEÉ demande à la Régie de l'autoriser à préciser, le cas échéant cette demande d'intervention au retour des vacances de son procureur à partir du 15 août 2011.
6. Par ailleurs, une fois les modalités de traitement du dossier seront connues, le ROEÉ déposera son budget de participation.
7. Enfin, en raison de l'importance du dossier et de la nature de ses enjeux tant environnementaux que pour les consommateurs, le ROEÉ considère que la Régie devrait prévoir son traitement en audience publique de vive voix et non sur dossier.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

8. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été établi par ses organismes membres à l'automne 1997.
9. Le nom du coordonnateur du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à **l'Annexe I** de la présente demande.
10. Le ROEÉ est composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivière, d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Mouvement Au Courant, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.

11. Les six groupes membres du ROEEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voir centaines d'organisations au Québec.
12. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à **l'Annexe II** de la présente demande.
13. Le ROEEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
14. Les interventions du ROEEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel, assurant ainsi la pérennité des ressources naturelles du Québec;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
 - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable.
 - La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
 - L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
 - La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.
15. Les motifs à l'appui de l'intervention du ROEEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEEÉ et de ses membres.
16. Conformément à l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie, l'intérêt public et le développement durable sont au cœur de la juridiction de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEE

17. L'expertise développée par le ROEE et par ses membres peut être mise à profit dans la présente cause.
18. Le ROEE constate que le distributeur procédera à la mise en place d'un nouveau réseau intelligent appelé « smart grid » afin d'améliorer l'efficacité et la gestion de ses activités. Le ROEE souhaite donner son appui à ce type de projet tout en s'assurant que le déroulement s'opère de façon adéquate.
19. Pour ce faire, le ROEE entend demander davantage d'informations pour établir des conclusions plus éclairées.
20. Le ROEE compte aborder la question des fonctionnalités du modèle de compteur retenu. Les fonctionnalités utilisées en sus de la relève à distance impliqueront d'autres analyses financières, ainsi que des coûts supplémentaires. Le ROEE souhaite savoir comment le Distributeur souhaite procéder aux transitions concernant ces fonctionnalités supplémentaires, quelles sont les échéances au cours des prochaines années, les coûts potentiels qui lui sont attachés et l'impact tarifaire subséquent.
21. Le ROEE constate que la durée de vie des compteurs est un enjeu principal dans le choix des technologies et souhaite savoir comment va s'opérer le changement des appareils au terme de leur durée de vie. Plus particulièrement, le ROEE désire avoir plus d'informations concernant les matériaux utilisés et l'analyse du cycle de vie des appareils.
22. Le ROEE considère que le Projet LAD renferme des enjeux techniques, financiers et environnementaux qui méritent d'être discutés en processus d'audience publique.
23. Le ROEE réserve ses droits d'intervenir sur tout autre sujet pouvant toucher l'intérêt de ses membres.
24. La participation du ROEE dans la présente cause suivra en tout moment les instructions et le déroulement indiqués par la Régie.
25. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ.

AUTORISER le ROÉÉ à préciser, le cas échéant cette demande d'intervention au retour des vacances de son procureur à partir du 15 août 2011

PERMETTRE le ROÉÉ, une fois les modalités de traitement du dossier seront connues à déposer un budget de participation.

PRÉVOIR le traitement du dossier par audience publique avec participation des intervenants de vive voix.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, 27 juillet 2011

par : Franklin S. Gertler, avocat

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
Tel. (514) 798-1988
Fax. (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROÉE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE)
a/s Eve-Lyne Couturier
IRIS
1710, rue Beaudry
Bureau: 2.0
Montréal, QC
H2L 3E7
Courriel : couturier@iris-recherche.qc.ca

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Le Mouvement Au Courant

Le groupe est constitué et géré par des bénévoles. Il a été créé en 1989 et incorporé en 1990 en tant qu'organisme sans but lucratif.

Objectifs :

Le Mouvement Au Courant est un groupe de recherche, d'analyse, de sensibilisation et d'intervention qui veille à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et au respect des principes démocratiques dans le

cadre de l'élaboration des politiques gouvernementales et dans les modalités de choix entre les diverses filières énergétiques.

Principales activités :

Audiences (BAPE), enquêtes (Commission Doyon), commissions parlementaires, consultations publiques (Plan de développement d'Hydro-Québec), colloques, etc.

De plus, il s'associe, au besoin et selon la nature des dossiers, à des spécialistes, à d'autres groupes et réseaux de groupes.

4. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

5. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;

- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.